

FORMATION PROFESSIONNELLE



WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE





FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



www.regionguadeloupe.fr

Ordre du jour

1. Les principales orientations du PRF 2026-2029
2. Achat public de prestations relatives à la Formation professionnelle collective
3. Les modalités afférentes au financement européen FSE+
4. Mise en œuvre du système d'information régional
5. Focus sur la rémunération des stagiaires
6. Le traitement des données à caractère personnel - RGPD

Ce webinaire revêt un caractère strictement informatif. Il ne constitue ni un appel public à la concurrence, ni une consultation anticipée, ni une phase de négociation. Les informations présentées ont un caractère indicatif et ne préjugent ni du contenu définitif des documents de la consultation, ni des conditions de participation ou d'attribution, lesquelles seront précisées lors de la publication de l'avis de marché.

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Les principales orientations du Plan Régional de Formation 2026-2029

WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GAUDELOUPE





Le PRF 2026-2029

La nouvelle offre de formation professionnelle de la Région

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

- Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire
- Durée de 12 mois reconductible 2 fois
- Prix unitaire : lots avec prix forfaitaire au parcours et lots avec prix à l'heure stagiaire

Le PRF 2026-2029

La nouvelle offre de formation professionnelle de la Région

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr

14 domaines de formation professionnelle achetés

1. métiers du nautisme et de la mer : **23 lots**
2. métiers de l'automobile et assimilés : **5 lots**
3. métiers du BTP et affiliés : **16 lots**
4. métiers du tourisme : **9 lots**
5. métiers de l'éducation et du social : **12 lots**
6. métiers de la restauration et assimilés : **5 lots**
7. métiers de la vente et assimilés : **3 lots**
8. métiers de l'aéronautique et de l'aérien : **1 lot**
9. métiers du transport : **6 lots**
10. métiers de la formation professionnelle et individuelle : **17 lots**
11. métiers de l'informatique et des réseaux : **12 lots**
12. métiers de l'entretien et des espaces verts : **7 lots**
13. métiers de l'environnement : **3 lots**
14. métiers de la sécurité des biens et des personnes : **6 lots**

→ **125 lots**

FORMATION PROFESSIONNELLE

2. Achat public de prestations relatives à la Formation professionnelle collective

WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr





Formation Professionnelle collective

MODALITES DE CONSULTATION

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

- Les Consultations seront lancées sur la plateforme acheteur de la collectivité régionale **EGUADELOUPE.COM** ainsi que les journaux d'annonce légale locaux, journaux nationaux (**BOAMP**) et européens (**JOUE**)
- Délai de remise des offres : **45 jours calendaires** à compter de la date de lancement. Délai sera précisé sur les documents de la consultation



Formation Professionnelle collective

PROCEDURE DURANT LA PHASE DE LANCEMENT

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



l'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

- A compter de la date de lancement jusqu'à la date de remise des offres, toutes les questions devront **exclusivement** être posées via la plate-forme achat accessible suivant l'adresse : <https://www.eguadeloupe.com>

- L'ensemble des modalités (candidature, offre, documents à produire, etc...) sera défini et précisé dans le règlement de consultation (RC) de chaque procédure de marché.



FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

Formation Professionnelle collective

CONTENU DES CONSULTATIONS

➤ Les consultations contiennent des obligations sociales et environnementales exigibles durant la phase d'exécution des marchés. Ces obligations sont mentionnées dans les documents de la consultation (DCE).

➤ Des agréments spécifiques sont exigés. Spécifiés dans les documents de la consultation, ils seront à produire **obligatoirement** au moment de l'attribution.

Lors du dépôt de son offre, le candidat devra justifier d'une démarche d'obtention de l'agrément requis pour le lot soumissionné.



Une non-production de ces attestations ne permettra pas une notification au prestataire envisagé et entraînera le rejet de son offre.

FORMATION PROFESSIONNELLE

3. Les modalités afférentes au financement européen FSE+

WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GAUDELOUPE



Les obligations des bénéficiaires du FSE+

Ce guide présente l'ensemble des obligations contractuelles incombant aux bénéficiaires directs ou indirects de subventions du FSE+.

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

- Cadre réglementaire et contexte
- Obligations de publicité et communication
- Suivi des indicateurs et micro données
- Justification des sorties positives
- Traçabilité et archivage



FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H



www.regionguadeloupe.fr

Les obligations des bénéficiaires du FSE+

Le cadre réglementaire

Base légale de vos obligations

- [Règlement \(UE\) 2021/1060 portant dispositions communes](#)
- [Règlement \(UE\) 2021/1057 relatif au fond social européen + \(FSE+\)](#)
- Article 50 : Obligations de communication
- Article 69 : Prévention des irrégularités et fraude
- Annexe XVII : Collecte d'informations sur les bénéficiaires effectif

Les obligations présentées découlent directement des règlements européens applicables à la période 2021-2027.

Elles sont retranscrites dans les conventions et implique que tout manquement peut donner lieu à des corrections financières proportionnées.

Les obligations des bénéficiaires du FSE+

Un ensemble d'obligations qui se déclinent en quatre piliers :

FORMATION PROFESSIONNELLE

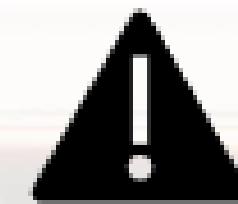
WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H

Publicité	Indicateurs	Justification	Traçabilité
<ul style="list-style-type: none">Assurer la transparence sur l'utilisation des fonds européens auprès du public et des participants	<ul style="list-style-type: none">Mesurer l'efficacité et l'impact des actions financées	<ul style="list-style-type: none">Démontrer la réalité des actions réalisées	<ul style="list-style-type: none">Permettre le contrôle de la pérennité et de la régularité des dépenses



Le non-respect de l'un de ces piliers compromet l'ensemble du dispositif de financement.



FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



www.regionguadeloupe.fr

Les obligations des bénéficiaires du FSE+

La PUBLICITÉ : Une Obligation générale

Mot d'ordre : Faire connaître le soutien de l'Europe

Bloc-marque obligatoire :

- Logo UE + Logo Région Guadeloupe
- Mention « *Cofinancé par l'Union Européenne* »
- Mention « *L'Europe s'engage en Guadeloupe* »

Ces mentions sont à apposer sur :

- ✓ Site internet (page d'accueil ou page dédiée)
- ✓ Tous documents de communication
- ✓ Supports d'événements (formations, ateliers, supports, notes)
- ✓ Réseaux sociaux (@europeenguadeloupe)

Téléchargeable sur : [Europe en Guadeloupe](#)



**Ces obligations
s'appliquent aux
maîtres d'ouvrage et
aux prestataires**



FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

Les obligations des bénéficiaires du FSE+

PUBLICITÉ : Supports obligatoires

Support	Condition	Contenu minimal
Affiche A3	Tous projets	Bloc-marque + nom projet + montants + objectifs
Site web	Si site existant	Page dédiée OU rubrique "financeurs"
Documents	Tous supports	Bloc-marque dès la page de titre

Les supports de publicité sont différenciés selon la nature et le montant du projet. Les centres disposant d'un site internet doivent obligatoirement y faire figurer l'information sur le financement européen.

Le non-respect des obligations de publicité est sanctionné par une correction financière graduelle et proportionnée. En cas de constat de manquement lors d'un contrôle, un délai de régularisation de 15 jours ouvrés est accordé. L'absence totale de publicité ou le maintien d'un bloc-marque non conforme après ce délai peut entraîner une correction



FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

Les obligations des bénéficiaires du FSE+ INDICATEURS et MICRO DONNÉES

Le suivi des indicateurs permet de mesurer l'efficacité des actions financées et permettre à la Commission européenne d'évaluer l'utilisation du FSE+ à l'échelle européenne. L'alimentation de ces indicateurs repose sur la collecte systématique de micro-données pour chaque participant.

Pour CHAQUE participant, il convient de collecter :

À l'entrée dans l'opération	A la sortie	6 mois après la sortie
<ul style="list-style-type: none">❖ Nom et prénom❖ Date de naissance, âge et sexe❖ Adresse et Nationalité❖ Téléphone mobile et courriel❖ Date d'entrée❖ Niveau de qualification❖ Statut sur le marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none">❖ Date de sortie❖ Motif de sortie❖ Situation au terme de la participation	<ul style="list-style-type: none">❖ Statut sur le marché de l'emploi

Pour chaque participants, le centre doit recueillir un ensemble minimal de données à trois moments-clés : à l'entrée (identification, situation initiale, caractéristiques sociodémographiques), à la sortie (date, motif, situation post-action) et 6 mois après la fin de la formation. Ces données doivent être collectées sur un support permettant leur traçabilité. Notons que la collecte de micro-données personnelles dans le cadre du FSE+ impose le respect strict du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - règlement UE 2016/679)



Les obligations des bénéficiaires du FSE+

JUSTIFICATION DES SORTIES POSITIVES

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



L'application du barème standard de coûts unitaires (OCS) aux actions de formation des demandeurs d'emploi a permis une simplification administrative majeure. Dans le cadre de l'application de ce barème OCS, seules les sorties positives donnent lieu au versement de la subvention forfaitaire. La notion de "sortie positive" est donc centrale dans le financement FSE+ des actions de formation des demandeurs d'emploi. Elle permet de mesurer l'efficacité réelle de l'action en dépassant le simple critère de présence

La justification des sorties positives repose sur un socle documentaire, ainsi, pour tous les participants les centres devront systématiquement présenter les pièces suivantes :

- Diplôme ou certification obtenu, **attestation de sortie positive** ou État récapitulatif présences (si 80% volume horaire)
- Justificatif qualité demandeur d'emploi**
- Copie d'un bulletin de salaire** (si rémunération)



Les justificatifs doivent être nominatifs, datés, et permettre d'établir le lien direct avec le participant et l'action financée



FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H



www.regionguadeloupe.fr

Les obligations des bénéficiaires du FSE+

TRAÇABILITÉ : Archivage en cas de contrôles

L'obligation d'archivage est une exigence réglementaire européenne stricte visant à permettre le contrôle de la régularité des opérations pendant toute la période d'exposition au risque d'irrégularité. Cela signifie que l'ensemble des pièces constitutives de l'opération doit être conservé dans son intégralité pendant une période de 10 ans à compter de la date de fin de l'opération.



FORMATION PROFESSIONNELLE

4. Le système d'information Régional de la formation professionnelle Pierre angulaire du dispositif

WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GAUDELOUPE





FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



www.regionguadeloupe.fr

Le Système d'information régional

➤ Système d'Exécution des Marchés

- ❖ Progiciel permettant la gestion administrative et financière des marchés publics.
- ❖ 1 compte utilisateur SEM par organisme

➤ De la notification au solde du marché

- ❖ Saisie des stagiaires et prescription de parcours
- ❖ Saisie périodique des réalisations
- ❖ FSE +
- ❖ Espace stagiaire et organisme

➤ Simplification et fluidification des échanges / sécurisation de l'exécution

➤ Projets innovants à l'étude: émargement électronique, Rémuformpro,...

FORMATION PROFESSIONNELLE

5. Focus sur la rémunération des stagiaires

WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GAUDELOUPE





FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



www.regionguadeloupe.fr

La rémunération des stagiaires

Eléments de contexte

Cadre général

Dans le cadre des dispositifs régionaux de formation, une prise en charge de la rémunération des stagiaires peut-être sollicitée, dès lors que les formations sont dites agréées. Le centre de formation est le **premier et seul** interlocuteur du stagiaire.

Internalisation du paiement

➤ Effectif depuis le 1er juillet 2025

- Le Conseil régional paie directement la rémunération des stagiaires
- Responsabilité régionale de la mise en paiement
- Les éléments transmis par les OF conditionnent les délais de paiement
- Toute erreur ou transmission tardive impacte directement les stagiaires

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE



La rémunération des stagiaires

Internalisation de l'instruction de la rémunération des stagiaires

➤ Effectif depuis le 1er janvier 2026

- Instruction désormais réalisée en interne par le Conseil régional
- Chaîne complète maîtrisée : instruction -> liquidation -> paiement
- Exigence renforcée sur la qualité des dossiers
- Toute erreur ou transmission tardive impacte directement les stagiaires

FORMATION PROFESSIONNELLE

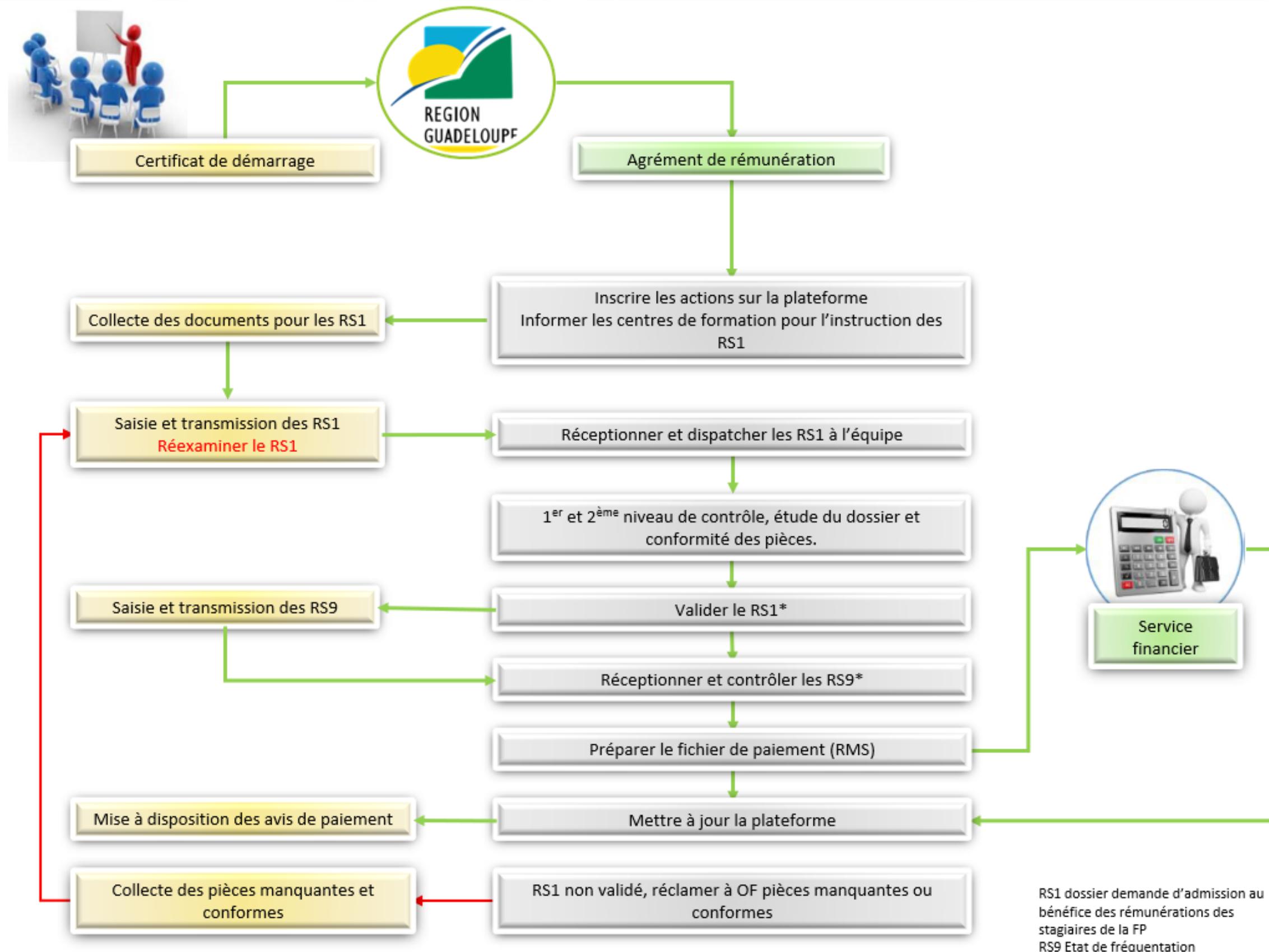
WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



La rémunération des stagiaires

Dossier de demande de rémunération





FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

La rémunération des stagiaires

Le rôle du centre de formation



Interlocuteur unique du stagiaire

Le centre de formation assure, le suivi administratif du stagiaire et l'accompagne dans l'accès aux droits



Responsabilité exclusive du centre

- Collecte des pièces justificatives auprès des stagiaires
- Vérification de la conformité et de l'exactitude des informations
- Dépôt du dossier complet dans les délais impartis
- Aucun dossier incomplet ou non conforme ne pourra être instruit

- ⏱ Certificat de démarrage : transmission au Conseil régional dans les 8 jours.



La rémunération des stagiaires

Dossier de demande de rémunération

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

Pièces obligatoires (dossier complet)

- Formulaire de demande de rémunération complété et signé
- Justificatifs France Travail : avis de situation + attestation fiscale < 3 mois
- Attestation Vitale
- RIB ou RIP au nom du stagiaire
- CNI / Passeport / Titre de séjour
- Travailleurs handicapés : décision MDPH + attestation CPAM
- Dernier certificat de travail et bulletins de salaire, afin justifier 910h



FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

La rémunération des stagiaires

Dossier de demande de rémunération

✗ En cas de non-respect

- Suspension de l'instruction du dossier
- Rejet de la demande de rémunération
- Impact financier direct pour le stagiaire
- Conséquences sur le conventionnement ou les relations avec l'organisme financeur



La rémunération des stagiaires

Cadre général

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H



www.regionguadeloupe.fr

Délais réglementaires clés

- Certificat de démarrage : dans les 8 jours suivant le début de la formation
- Dossier de rémunération complet : dans les 15 jours suivant la transmission du certificat de démarrage
- Relevés d'assiduité / RS9 : avant le 05 de chaque mois

Enjeux

- Sécuriser le paiement de la rémunération des stagiaires
- Éviter tout retard, suspension ou rejet de prise en charge
- Préserver les droits des stagiaires et les relations avec l'organisme financeur



La rémunération des stagiaires

Points de vigilance pour les organismes de formation

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

- **Anticiper la constitution des dossiers RS1** (Pièce d'identité, Attestation sécu, attestation et avis de situation de France Travail, TH MDPH certificat de travail et fiches de paie).
- **Vérifier la complétude et la cohérence des pièces**
- **Respecter les délais de transmission**
(8jours certif démarrage/15 transmission RS1/05 du mois RS9)
Réduire le délai et optimiser le processus
- **Répondre rapidement aux sollicitations du service en charge de la rémunération des stagiaires.**
- **Objectif commun** : sécuriser la rémunération des stagiaires



FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



www.regionguadeloupe.fr

La rémunération des stagiaires

Les Barèmes de rémunérations

Description	Barème - Temps plein (€/mois)	Barème - Temps partiel (€/heure)	Date Debut	Date Fin
Travailleur privé d'emploi ayant une activité salariée antérieure suffisante	769.49	5.07	01/04/2025	31/12/2050
Travailleur demandeur d'emploi rémunéré à l'âge - Moins de 18 ans	224.68	1.48	01/04/2025	31/12/2050
Travailleur demandeur d'emploi rémunéré à l'âge - De 18 à 20 ans	561.68	3.70	01/04/2025	31/12/2050
Travailleur demandeur d'emploi rémunéré à l'âge - De 21 à 25 ans	561.68	3.70	01/04/2025	31/12/2050
Travailleur demandeur d'emploi rémunéré à l'âge - Plus de 26 ans	769.49	5.07	01/04/2025	31/12/2050
Mère de famille ayant eu 3 enfants au moins	769.49	5.07	01/04/2025	31/12/2050
Personne de moins de 26 ans, divorcée, veuve ou séparée judiciairement depuis moins de 3 ans	769.49	5.07	01/04/2025	31/12/2050
Personne veuve, divorcée, séparée, ou célibataire assumant seule la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France	769.49	5.07	01/04/2025	31/12/2050
Femmes seules enceintes	769.49	5.07	01/04/2025	31/12/2050
Travailleur handicapé n'ayant pas une activité antérieure suffisante	769.49	5.07	01/04/2025	31/12/2050
Travailleur handicapé justifiant une activité antérieure	Calcul sur la base du salaire antérieur	Taux horaire = Temps plein / 151.67	01/04/2025	31/12/2050
Travailleur handicapé - barème libre	Saisie libre du barème	Taux horaire = Temps plein / 151.67	01/04/2025	31/12/2050
Stagiaire détenu	0.00	2.80	01/04/2025	31/12/2050

FORMATION PROFESSIONNELLE

6. Le traitement des données à caractère personnel RGPD

WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GAUDELOUPE





FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

La protection des données

Le RGPD pour les centres de formation

- **Les centres de formation sont soumis au RGPD**

Car ils collectent et traitent des données personnelles de leurs stagiaires.

- **Les données personnelles sont toutes les informations relatives à une personne physique identifiable :**

- Données d'identification / Données d'état civil
- Coordonnées (adresse mail, n° téléphone, adresse postale)
- Vie personnelle (date et lieu de naissance, âge, situation familiale, capacité juridique, etc.)
- Vie professionnelle (statut professionnel, type de contrat, etc.)
- Données économiques et financières (liasse fiscale, RIB, etc.)

La protection des données

Grands principes de la protection des données à caractère personnel

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

Définitions (1/2)

Donnée à caractère personnel (DCP)

- Information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement

Donnée sensible

- Information qui révèle la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique
- Le traitement de ce type de données est interdit, sauf exceptions.

Traitement de données à caractère personnel

- Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données personnelles
- Collecte, conservation, consultation, transmission, utilisation, suppression

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



www.regionguadeloupe.fr

La protection des données

Le RGPD pour les centres de formation

Définitions (2/2)

Responsable du traitement (RT)

- Personne morale ou physique qui détermine les moyens et les finalités d'un traitement

Sous-traitant (ST)

- Personne morale ou physique qui traite des données pour le compte d'un autre organisme dans le cadre d'un service ou d'une prestation

Destinataire

- Personne habilitée à obtenir communication de données enregistrées dans un fichier ou un traitement en raison de ses fonctions

Autorité de contrôle

- En France, la Commission nationale de l'informatique (Cnil). Elle dispose de pouvoirs de contrôle auprès de tout organisme public ou privé mettant en œuvre des traitements de données personnelles.

La protection des données

Pour être en conformité avec le RGPD

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

- ✓ Obtenir le consentement des stagiaires avant de collecter et traiter leurs données personnelles.
- ✓ Informer les stagiaires de la manière dont leurs données personnelles sont collectées, utilisées et conservées.
- ✓ Limiter la collecte et le traitement des données personnelles aux seules informations nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées.
- ✓ Garantir la sécurité des données personnelles.
- ✓ Effacer les données personnelles des stagiaires lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.
- ✓ Tenir à disposition de la collectivité les documents et la politique de sécurisation de la donnée.



FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.regionguadeloupe.fr

La protection des données

Politique de sécurité de la donnée

- Il est impératif de désigner **un responsable RGPD** qui sera en charge de la mise en place de la politique de protection des données personnelles dans votre organisme

- Il doit accomplir un certain nombre de tâches, notamment :
 - Conseiller l'organisation sur les meilleures pratiques en matière de protection des données ;
 - Superviser la mise en œuvre des politiques et procédures de protection des données ;
 - Former et sensibiliser les employés sur la protection des données ;
 - Répondre aux demandes des personnes concernées concernant leurs données personnelles;
 - Coordonner avec le DPO de la collectivité

La protection des données

Politique de sécurité de la donnée

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE

MERCREDI
28
JANVIER
2026



10H - 12H

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE
 
RÉGION
GUADELOUPE
Autour de guadeloupe

www.regionguadeloupe.fr

Le responsable RGPD est en charge de la définition :

- De la procédure en cas de violation des données : il faut informer le responsable du traitement donc la Région Guadeloupe
 - Si la violation n'entraîne pas de risque
 - Si la violation entraîne un risque
 - Si la violation entraîne un risque élevé
- De la procédure en cas de demande d'exercice de droit RGPD d'un stagiaire
- De la procédure de transfert des données
- De la procédure d'archivage et de suppression de la donnée

FORMATION PROFESSIONNELLE

WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr

La protection des données

DELAI DE CONSERVATION

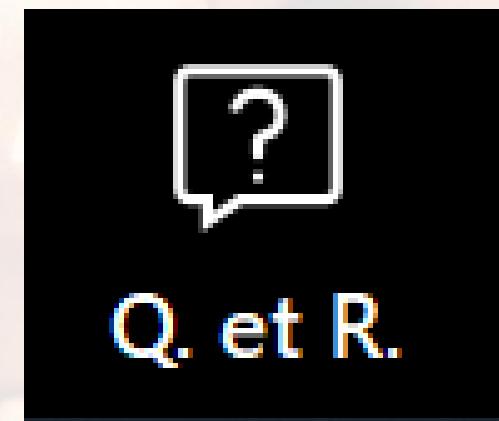
Les données relatives à l'instruction et au suivi de la demande sont conservées :

- **3 ans** à compter de la notification du rejet si la demande est refusée ;
- **10 ans** (pour les fonds de la Région) et **10 ans** (pour les fonds européens) à compter du dernier acte de gestion clôturant le dossier

FORMATION PROFESSIONNELLE

Temps d'échanges

Intervenez sur ZOOM en utilisant le
module Question et réponse



WEBINAIRE



www.regionguadeloupe.fr

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GAUDELOUPE



FORMATION PROFESSIONNELLE



Merci de votre participation !

www.regionguadeloupe.fr

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE

